

Procès-verbal des témoignages

LUNDI, le 26 avril 1926.

Le Comité spécial nommé pour faire enquête sur l'administration du ministère des Douanes et de l'Accise et sur les accusations portées contre cette administration, se réunit à 10.30 heures de l'avant-midi sous la présidence de M. Mercier, président.

WILLIAM IDE, secrétaire particulier du ministre des Douanes et de l'Accise est appelé et assermenté.

L'hon. M. Bennett:

Q. Monsieur Ide, je vous remets un mémoire en date du 29 septembre 1925 pris dans le dossier n° 125042, et qui paraît avoir été signé par vous. Voulez-vous regarder pour dire si c'est votre signature?—R. Oui, monsieur, c'est ma signature.

Q. Et les mots "William Ide, P.S." sont de votre écriture?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est le Ministre dont il s'agit?—R. De l'honorable M. Boivin, je crois.

Q. Cette date "29 septembre 1925" fait partie du mémoire?—R. Oui. C'est la date que l'on met suivant la coutume ordinaire.

Q. Je veux entrer cela au procès-verbal. Voulez-vous le lire?—R. (Lecture):—

Ministre des Douanes et de l'Accise,
Canada.

Mémoire de M. Farrow, re Cas de M. A.-M. Aziz, Caraquet, N.-B.

Le Ministre désire que l'exécution du mandat d'emprisonnement soit remise en attendant une autre enquête sur ce cas.
29 septembre 1925.

WM IDE, P.S.

Q. Les lettres "P.S." ne font pas partie du mémoire, mais signifient secrétaire particulier?—R. Oui, monsieur.

Q. Depuis combien de temps êtes-vous secrétaire particulier?—R. Depuis 1911. J'ai été aussi secrétaire particulier pendant quelque temps en 1895 et 1896.

Q. Vous avez dans votre département une sténographe dont les initiales sont "J. T."?—R. Oui, monsieur.

Q. Quel est son nom?—R. Juliette Tremblay.

Q. Elle est ici, je crois?—R. Oui, monsieur.

Le témoin se retire.

JULIETTE TREMBLAY est appelée et assermentée.

L'hon. M. Bennett:

Q. Mademoiselle Tremblay, vous êtes employée dans le ministère des Douanes et de l'Accise?—R. Oui, monsieur.

Q. Comme sténographe particulière, je crois?—R. Oui, monsieur.

Q. Dans le bureau du Ministre?—R. Oui.

Q. Et aussi dans le bureau du secrétaire-particulier?—R. Oui, monsieur.

Q. Je vous remets le dossier n° 125042. Voulez-vous examiner le document qu'on prétend être une copie de lettre écrite en français; voulez-vous lire cette

[M. William Ide.]